

L'offre de conseil et d'accompagnement des partenaires

Une offre

destinée à développer en partenariat des services et équipements adaptés aux besoins des familles, conformément aux orientations définies dans le Schéma directeur d'action sociale approuvé par le Conseil d'administration de la Caf.



Avril 2018

Les caractéristiques de l'offre :

L'offre de service est ancrée dans une approche résolument territoriale et partenariale :

- visant à favoriser au regard de l'équité territoriale le développement équilibré sur le département, d'équipements et services adaptés aux besoins détectés,
- contribuant à faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques locales adaptées au territoire dans le cadre d'une démarche partenariale concertée.

Cette offre vise à améliorer la relation de service :

- en simplifiant la relation partenariale avec la mise en place, sur chaque territoire défini, d'un interlocuteur unique – le conseiller technique territorial – en charge de promouvoir l'ensemble des domaines d'intervention de la Caf,
- en maintenant un engagement sur la durée, contractualisé sur des projets évaluables et prenant en compte les ressources des partenaires.



L'offre de service

Elle se traduit par :

- des actions de soutien méthodologique dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets,
- un accompagnement financier pour la création et le fonctionnement d'équipements et services ainsi que la réalisation de projets,

Elle s'adresse aux :

- collectivités territoriales mettant en œuvre des politiques locales entrant dans le champ de compétence de la Caf,
- associations, gestionnaires d'équipements et/ou porteurs de projets tournés vers les familles.



Les modalités d'intervention

- Les conseillers techniques territoriaux **accompagnent** les partenaires dans les différentes phases des projets :
 - lors de l'élaboration de diagnostics locaux participatifs en mobilisant les données statistiques de la Caf afin de faciliter et objectiver la connaissance des besoins des familles sur les territoires,
 - dans la définition d'un projet adapté aux besoins des familles et aux caractéristiques du territoire,
 - dans la mise en oeuvre en favorisant un fonctionnement des équipements et services adapté à l'évolution des besoins ainsi que la mise en place d'actions améliorant la qualité de l'accueil en tenant compte du cadre réglementaire et budgétaire,
 - dans l'évaluation du service rendu aux familles : recherche d'indicateurs de qualité et de satisfaction des usagers.
- ils **participent** au soutien des actions des associations et **favorisent la mise en réseau** des acteurs intervenant sur leur territoire afin de mutualiser les moyens et compétences,
- ils **mobilisent l'ensemble des outils financiers** de la Caisse d'Allocations Familiales permettant de soutenir le fonctionnement pérenne des structures, des projets d'équipement et des opérations d'investissement,
- au sein du secteur «production et développement partenarial» de la Caf, les conseillers techniques travaillent en étroite collaboration avec les techniciens conseil de l'action sociale qui assurent l'instruction et le suivi administratif de l'ensemble des demandes d'aides financières allouées aux partenaires par le Conseil d'Administration. Dans ce cadre, un accueil téléphonique et physique sur rendez-vous dans les locaux de la Caf est proposé aux porteurs de projet pour les guider dans la complétude de leurs dossiers administratifs.





Le cadre d'intervention

L'intervention en matière d'action sociale familiale de la Caf ...

- **...s'inscrit dans les champs** de compétence institutionnels
 - La petite enfance
 - Le temps libre des jeunes et des familles
 - L'accompagnement social
 - Le logement, l'habitat et le cadre de vie
 - L'animation de la vie sociale
 - Le soutien à la fonction parentale.
- Améliorer la vie quotidienne des familles et favoriser l'épanouissement des enfants
 - en facilitant l'articulation entre vies professionnelle, familiale et sociale tout en favorisant l'épanouissement des enfants,
 - en soutenant les relations sociales de proximité.
- Mieux accompagner les familles
 - en réaffirmant le soutien à la parentalité pour prévenir les difficultés familiales ou sociales,
 - en aidant les familles rencontrant des difficultés liées à leur logement et à leur habitat,
 - en renforçant l'accompagnement des familles vulnérables.

Les outils financiers de l'institution

- **des aides pérennes et contractualisées**
 - sous forme de **Prestation de Service ordinaire**, pour soutenir le fonctionnement des structures suivantes dès lors qu'elles ont reçu l'agrément de l'autorité compétente :

Domaine de la petite enfance

- Etablissements d'accueil jeune enfant
- Relais assistants maternels

Domaine de la jeunesse

- accueils de loisirs (3-17 ans)
- Nouveaux temps d'accueil périscolaires (Nap)

Domaine du soutien à la fonction parentale

- Lieux d'Accueil Enfants Parents
- Actions d'accompagnement à la scolarité

Domaine de l'animation de la vie sociale

- Centres sociaux
- Espaces de vie sociale

- pour les collectivités territoriales, sous forme de **Prestation de Service bonifiée**, pour cofinancer dans le cadre de **Contrats Enfance Jeunesse** la mise en oeuvre de politiques territoriales.

- **des aides plus conjoncturelles**, accordées par le Conseil d'Administration et destinées à financer des projets ponctuels, des opérations d'investissement ou d'équipement.